

## **Compte rendu du Conseil Municipal Réunion du 12 février 2016 à 18h30**

Convocation en date du 1<sup>er</sup> février 2016

L'an deux mil seize, le 12 février, le Conseil Municipal de Lignerolles s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry PENTHIER

**Présents :** Mmes COSTA Chantale, JOUANDANE Juliette, MICHEL Josiane, MARAIS Michelle, REGERAT Sophie, VAUZELLE Martine, COLAZZO Ginette  
Ms AUTIN Francis, LESICKI André, PENTHIER Thierry, HORMIERE Pierre, MARAIS Eric, SIMONNET Jacques, TINDILLERE Alain, VIALTAIX François

**Absents :** HORMIERE Pierre jusqu'à 19h

**Pouvoirs :** /

**Secrétaire de séance :** Chantale COSTA

**Assistait :** MAILLARY Marie, Secrétaire de Mairie

### **2016-02-01 Location de terrains communaux à M. JULIENNE Didier**

Rapporteur : Thierry PENTHIER

Le bail actuel est arrivé à échéance. Monsieur le Maire propose de le reconduire pour 2 ans, soit du 11/11/15 jusqu'au 11/11/17. Cette location concerne les parcelles communales ZK28 et ZK 6 et est indexée sur les barèmes de l'arrêté préfectoral de l'Allier.

*Après en avoir délibéré,*

les membres du conseil par :

*voix pour : 14*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- *Renouvellent la location des terrains ZK 28 et ZK 6 au profit de Monsieur Didier Julienne*

### **2016-02-02 Location de la parcelle ZD 56 à M. METAYER Julien**

Rapporteur : Thierry PENTHIER

Monsieur le Maire propose de louer à titre gracieux à M. METAYER, une parcelle située Route du Petit Cougour (ZD 56 de 1095 m<sup>2</sup>) afin qu'il puisse y entreposer du bois (Monsieur METAYER est élagueur) Il indique que cette parcelle est actuellement entretenue par la commune.

*Après en avoir délibéré,*

les membres du conseil par :

*voix pour : 14*

*voix contre :*

*abstention :*

- *Autorisent Monsieur le Maire à louer à titre gracieux la parcelle ZD 56. Un bail de location lui sera présenté et sera renouvelable par tacite reconduction.*

L'ensemble du Conseil remercie M. Metayer pour avoir aidé les agents à l'élagage d'un peuplier au Breuil.

### **2016-02-03 Modification de la délibération 2015-12-52**

Rapporteur : Thierry PENTHIER

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de la démission de Mme FAUCHE Sandy et Mlle AUCLAIR Laura, la commune a dû procéder au recrutement de deux nouveaux recenseurs. Il s'agit de Mme DUCOULT Gisèle et Mme MESSIOUX Delphine.

*Après en avoir délibéré,*

les membres du conseil par :

voix pour : 14

voix contre :

abstention :

- Modifient la délibération 2015-12-52 et nomment Mme DUCOULT Gisèle et Mme MESSIOUX Delphine Agents recenseurs.

Monsieur le Maire remercie les agents recenseurs ainsi que les lignerollais pour leur participation. Il souligne cependant l'attitude déplorable de certaines personnes vis-à-vis des agents en charge d'une mission de service public d'intérêt général.

#### **2016-02- 04 Convention de prestation de services de la CAM**

Rapporteur : Thierry PENTHIER

Le fonctionnement de la CAM s'exerce de manière conjointe avec l'apport des services administratifs et techniques des différentes communes la composant.

En conséquence, celles-ci ont proposé le concours des moyens matériels et humains existant au sein de ses services pour assurer ces missions, selon les dispositions de l'article L5215-27 complétées par l'article L5216-7-1 du CGCT.

Monsieur le Maire précise que le coût des prestations de la commune de Lignerolles s'élève à 3 349.59 € pour le Budget Général de la Cam et 2 389.50 € pour le budget assainissement de la CAM.

Il demande l'autorisation de signer la convention de prestation de services.

*Après en avoir délibéré,*

*les membres du conseil par :*

voix pour : 14

voix contre :

abstention :

- Autorisent Mme Le Maire à signer la convention de prestation de services pour l'exercice 2015.

#### **2016-02-05 Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité des documents budgétaires pour les actes budgétaires**

Rapporteur : Thierry PENTHIER

Afin de simplifier les échanges pour le contrôle de légalité des actes budgétaires de la commune, il est proposé de signer un avenant permettant la transmission par voie électrique à la Préfecture des documents et actes budgétaires.

*Le Conseil Municipal par :*

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant annexé.

Arrivée de M. HORMIERE Pierre à 19 heures

#### **2016-02-06 Convention TIPI (Titre Par Carte Bancaire sur Internet)**

Rapporteur : Thierry PENTHIER

Suite à une consultation, une trentaine de familles, dont les enfants déjeunent à la cantine, a répondu favorablement à la mise en place du paiement des factures de la cantine par CB. Monsieur le Maire propose donc de signer une convention avec le Trésor Public afin de permettre ce système de paiement pour les familles qui le souhaitent (le paiement par chèque ou en espèces directement au Trésor Public est toujours autorisé).

Le coût de cette prestation est de 0.25% du montant de la transaction et 0.05 € par opération et sont à la charge de la collectivité.

*Après en avoir délibéré,*

*les membres du conseil par :*

voix pour : 15

voix contre :

abstention :

- Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention TIPI avec le Trésor Public annexée
- Indiquent que la collectivité adhère à la version « page de paiement de la DGFIP

### **2016-02-07 Renouvellement du contrat en CUI/CAE de Monsieur SARTIAUX Nicolas**

Rapporteur : Thierry PENTHIER

La commune a signé avec Monsieur SARTIAUX Nicolas un contrat de travail de 6 mois (du 01/10/2015 au 31/03/2015) pour assurer des missions d'agent polyvalent au sein du service technique de la commune.

L'agent est très imprégné dans son rôle, il s'entend très bien avec l'agent titulaire et est fort de propositions.

Monsieur le Maire propose de reconduire son contrat de travail pour 6 mois. La durée maximum du renouvellement est de 2 ans.

*Après en avoir délibéré,*

*les membres du conseil par :*

*voix pour : 15*

*voix contre :*

*abstention :*

- *Autorisent Monsieur le Maire à signer un contrat CUI/CAE de 6 mois (du 01/04/2016 au 30/09/2016) avec Monsieur SARTIAUX Nicolas.*

### **2016-02-08 Participation de l'employeur à la garantie maintien du salaire**

Rapporteur : Thierry PENTHIER

Conformément à la délibération 2014-02-04 fixant la participation de la commune à 10 € pour un agent à temps plein (montant proratisé en fonction du temps de travail des agents), il convient de fixer le nouveau montant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Monsieur le Maire indique que tous les agents ont subi une augmentation de leur cotisation depuis 2014. Il propose de fixer à 11 € la participation de la commune pour un agent à temps plein et de proratiser en fonction du temps de travail.

*Après en avoir délibéré,*

*les membres du conseil par :*

*voix pour : 15*

*voix contre :*

*abstention :*

- *Valident la participation de la commune à 11 € mensuel par agent à temps complet. Cette participation sera proratisée en fonction du temps de travail hebdomadaire et revue tous les 1<sup>er</sup> janvier.*
- *Prévoient une enveloppe de 570 € pour l'année 2016.*

### **2016-02-09 Enveloppe IAT pour 2016**

Rapporteur : Thierry PENTHIER

Monsieur le Maire indique qu'il convient de fixer la nouvelle enveloppe de l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) pour les agents de la commune.

Il rappelle qu'il lui appartient par la suite d'attribuer aux agents cette IAT en fonction de l'ancienneté mais également en fonction de la manière de servir et des responsabilités exigées pour les missions.

Il propose une enveloppe identique à celle de 2015, et rappelle qu'il s'agit d'un montant maximum. Il précise que l'enveloppe de 2015 n'a pas été entièrement utilisée.

*Après en avoir délibéré,*

*les membres du conseil par :*

*voix pour : 15*

*voix contre :*

*abstention :*

- *fixent l'enveloppe des IAT à 8 810 € pour l'année 2016 (coef 4.5)*

### **2016-02-10 Demande de subvention pour un voyage scolaire**

**Rapporteur Thierry PENTHIER**

La Maison Familiale Rurale de Saligny sur Roudon a fait une demande d'aide financière pour un voyage d'étude pour Sonia LAFLEURIELLE actuellement en 3<sup>ème</sup> Enseignement Agricole.

Monsieur le Maire Propose une participation de 50 € (coût du voyage 250 €)

*Après en avoir délibéré,*

*les membres du conseil par :*

*voix pour : 15*

*voix contre :*

*abstention :*

- *autorisent Monsieur le Maire à financer une partie du voyage scolaire de Mlle Sonia LAFLEURIELLE à hauteur de 50 €.*
- *Indiquent que cette somme sera directement versée à Mlle LAFLEURIELLE*

### **2016-02-11 Demande d'aide financier au titre de la DETR « accessibilité des sanitaires publics dans le cadre de l'Ad'Ap, 1ere tranche »**

Rapporteur : Pierre HORMIERE

Monsieur HORMIERE indique que dans le cadre du programme Ad'Pa la commune s'est engagée à réaliser une série de travaux pour la mise en accessibilité des bâtiments publics communaux sur 3 ans.

L'année 2016 sera consacrée à la mise aux normes des sanitaires de l'école, de la cantine et public.

Il précise que l'Etat dans le cadre de la DETR finance les projets à hauteur de 50 %. Cependant le montant doit être pondéré en raison d'un coefficient de solidarité qui est, pour la commune, de 0.55.

Monsieur Hormiere présente différent devis pour un montant HT de 14 368 €. La subvention attendue est de 3 961.20 €.

Il propose de déposer auprès de service de l'état une demande d'aide financière au titre de la DETR pour 2016.

*Après en avoir délibéré,*

*les membres du conseil par :*

*voix pour : 15*

*voix contre :*

*abstention :*

- *Autorisent Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour les travaux d'accessibilité des sanitaires des bâtiments publics communaux (école, cantine et public), il s'agit d'une première tranche de travaux, dans le cadre du programme Ad'ap.*
- *Indiquent que le montant sur lequel est demandé l'aide financière est de 14 368 € HT*

Monsieur HORMIERE précise que la commune ne peut solliciter une aide auprès du Conseil Départementale car le montant plancher est fixé à 30 000 € HT (montant minimum pour solliciter une subvention).

L'ensemble du conseil regrette que ce montant minimum soit si important. Il décourage les petites collectivités dans leurs investissements pour les travaux relatifs aux bâtiments communaux. En plus d'un montant planché, les demandes de même nature ne peuvent être sollicitées qu'une année sur deux tout en ne dépassant pas 3 demandes par an. Ce système encourage les collectivités à élaborer des PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) alors que les recettes sont de plus en plus difficile à estimer. Le Conseil Municipal regrette la suppression des fonds 1 et 2.

### **2016-01-12 Demande d'une aide financière pour l'étude de faisabilité du CCAB auprès du Conseil Départemental**

Suite au courrier du Conseil Départemental indiquant que l'étude de faisabilité entre dans la programmation des travaux du CCAB et autorisant la commune à faire un appel d'offre pour une étude de faisabilité,

Suite à un appel d'offre pour une étude de faisabilité pour un CCAB en date du 14/12/15,

Suite à l'ouverture des plis par la CAO en date du 19/01/16 et de l'analyse des offres,

Considérant que l'offre la plus économiquement avantageuse revient au Bureau d'Etude LESPIAUCQ – TRUTTAMNN,

*Après en avoir délibéré,*

*les membres du conseil par :*

*voix pour : 15*

*voix contre :*

*abstention :*

- *Autorisent Monsieur le Maire à signer le marché public pour une étude de faisabilité avec le Bureau d'Etudes LESPIAUCQ – TRUTTAMNN pour un montant HT de 8 325 €*
- *Autorisent Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du programme CCAB calculée à hauteur de 70%.*

Monsieur HORMIERE indique que l'étude est composée de 2 phases, un diagnostic et une proposition chiffrée. Les Lignerollais seront sollicités pour avis lors de la deuxième phase.

#### **Informations :**

- RAM (relais Assistantes Maternelles) : Les communes de Prémilhat, Quinssaines, Lamais, Teillet-Argenty et Lignerolles ont souhaité mettre à disposition des familles et des assistantes maternelles de leur commune un Relais d'Assistantes Maternelles. Il sera géré par le centre social de St -Martinien. Le siège administratif sera basé à Prémilhat. Une éducatrice de jeunes enfants sera recrutée au 1<sup>er</sup> mars sur un poste à mi-temps. Elle sera chargée de gérer et d'animer cette structure. Elle se déplacera dans les communes afin d'organiser des rencontres entre assistantes maternelles et autour d'activités pour les enfants. La participation nette de la commune s'élève à 212.75 € pour l'année (grâce notamment aux financements de la CAF). Le RAM sera en fonction au 1<sup>ER</sup> Avril.
- Cérémonie pour les nouveaux habitants : elle sera organisée le 18 mars à 19h à la Maison des Loisirs en présence des membres du Conseil et des représentants des associations lignerollaises.
- TAP : la prochaine réunion est fixée au 1<sup>er</sup> mars à 18h30 à la Maison des Loisirs. Une aide sera apportée à l'Amicale Laïque pour les préparatifs du Carnaval du 10 avril prochain.
- Loisirs et Détente : 4 randonnées par an sont en cours de programmation.
- Conservatoire des Sites Naturels : Juliette JOUANDANE a assisté au CA du CEN le 28 janvier dernier. Désormais chaque CA débutera par la présentation d'un volet de l'action portée par le CEN Allier. Ce qui permet de voir le travail de terrain réalisé par les chargés de mission mais aussi la variété des actions. Concernant la vie associative, la prochaine AG aura lieu le samedi 23 avril à Lignerolles. L'organisation de cette journée sera définie prochain CA. Côté communication, le calendrier des animations et la gazette du CEN intitulée « la lisette » sont actuellement en cours d'élaboration. Le CEN occupe un stand à la foire de Moulins jusqu'au 14 février. La date à retenir est la diffusion du reportage « sur les traces de l'Allier » le mercredi 17 février dans le magazine Des Racines et des Ailes. Différents mouvements de personnel ont donné lieu à l'embauche d'une chargée de mission d'une part et très bientôt l'embauche d'un chargé d'études d'autre part, pour répondre à tous les engagements pris par l'association auprès de ses partenaires. En effet, le CEN a répondu à plusieurs appels d'offre dans le cadre de l'animation Natura 2000 sur les sites du Val d'Allier 03, Basse Sioule, étangs de Sologne Bourbonnaise et Gorges de Sioule. Concernant le projet de pâturage sur les milieux ouverts embroussaillés des gorges du Cher, la réflexion et le travail sont toujours en cours.
- Boîte à livres : Francis Autin propose de mettre en place sur la commune une boîte à livres. Il s'agit d'un meuble proposant gratuitement des livres en libre accès et alimenté par les lecteurs.
- Plan de Sécurité Ecole : Il a été élaboré par Mme Blanchet, directrice de l'école en concertation avec Mr Hormière.
- Bulletin Municipal : Le conseil municipal souhaite remercier Mme Petit Linda pour la qualité de son travail.
- Chemins de randonnées : 9 circuits de randonnées seront agrandis.
- Trail de Lavault ste Anne et des Gorges du Cher : une quinzaine de bénévoles Lignerollais sous la direction d'Alain Tindilliere va participer à l'organisation et à la sécurisation du tracé sur la commune.

*Fin de la séance : 20h55*